

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT
PLACE PIERRE CUVELIER
LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024**

Le Maire de la commune de MAING,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2213,

Vu les articles R 37.1 et R 233.1 du code de la route,

Vu l'opération « Plantons le décor » organisée par Valenciennes Métropole le Vendredi 13 Décembre 2024,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique le jour de la distribution, sur la Place Pierre Cuvelier,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit **le Vendredi 13 décembre 2024 de 6h00 à 20h00 sur la Place Pierre Cuvelier.**

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté ne seront pas applicables aux véhicules de Police, de secours ou d'intervention urgente dont la libre circulation devra être maintenue en toute circonstance.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Police Municipale sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne à M. le Commissaire Divisionnaire de Police.

Maing, le 21 novembre 2024.

P°/Le Maire,
L'Adjointe déléguée,



C. COLLET